



## Preuve Paiement espèces

Par **Jacki**, le **19/02/2020** à **06:48**

Bonjour,

J'ai signé un devis de travaux pour ma maison de 19.000 euros. Au cours du chantier, l'artisan prétend avoir besoin d'espèce et me demande donc 5.000 euros me précisant qu'il me fera une facture de 14.000 euros. J'ai accepté, ayant oublié que j'avais signé ce devis.

Au-delà du fait que l'entreprise n'a pas fait tous les travaux prévus et que je gère aujourd'hui, avec d'autres sociétés, toutes les malfaçons, je reçois un recommandé avec une facture de 14.000 euros et un restant dû de 5.000 euros. Je suis écœurée. Les retraits bancaires sont ils une preuve ?

Je n'étais pas seule, le jour de la remise de l'enveloppe à l'artisan, est ce qu'une attestation de mon amie présente peut avoir une valeur ? sinon quoi comme recours, face à ces gens malhonnêtes ?

Merci d'avance.

Par **janus2fr**, le **19/02/2020** à **08:20**

Bonjour,

Il est interdit pour un particulier de payer un professionnel en espèces au delà de 1000€ !

Par **Jacki**, le **19/02/2020** à **08:33**

merci

Votre réponse m'aide beaucoup

Pfffff

Par **Tisuisse**, le **19/02/2020** à **08:45**

Bonjour,

Votre amie peut établir une attestation; ayant valeur de témoignage; de la remise de ces 5.000 euros. Ce témoignage doit être écrit et comporter des mentions obligatoires. Faites-vous aider par votre avocat car la moindre erreur de forme ou de fonds le rendrait nul.

Par **Jacki**, le **19/02/2020** à **08:52**

Merci pour votre retour

Devoir payer des frais d'avocat en plus est quand même révoltant, mais je vais effectivement être obligée...

Ainsi que de mandater un expert pour constater chantier pas fini et malfaçons...

qu'en pensez-vous?

mon fils de 17 ans était également là au moment de la remise de l'enveloppe, au vu de son âge pensez-vous qu'une attestation de sa part est recevable ?

Par **Tisuisse**, le **19/02/2020** à **09:23**

Ce sera au juge de décider.

Par **youris**, le **19/02/2020** à **10:23**

bonjour,

lorsqu'on paie en liquide quand c'est autorisé, on exige un reçu.

si le devis était de 19000 € et que l'artisan vous fait une facture de 14000 €, que représente les 5000 €, du black ?

l'artisan aurait dû établir une facture d'un total de 19000 €, déduire les 5000 € d'acompte et reste à payer 14000 €.

voir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10999>

salutations